

Inventaire des vergers 2013 - Rhône-Alpes

L'organisation des producteurs porte ses fruits

Parmi les neuf espèces fruitières enquêtées en Rhône-Alpes, la noix se démarque en tous points : regroupées sur une aire géographique bien distincte, ses surfaces, qui dépassent 10 000 hectares, sont en progression alors qu'elles diminuent pour les autres espèces. La structure des exploitations nucicoles est également singulière, en particulier elles produisent rarement un autre fruit. Le renouvellement de la noyeraie est assuré, ce qui n'est pas le cas du verger de poirier, en déclin. Rhône-Alpes domine la commercialisation de la production française de noix en concentrant 60 % du tonnage national ; le poids de la région est presque aussi important pour l'abricot. Les organisations de producteurs assurent la commercialisation de plus de la moitié de la récolte régionale de noix, au lieu de seulement un tiers pour les autres espèces.*

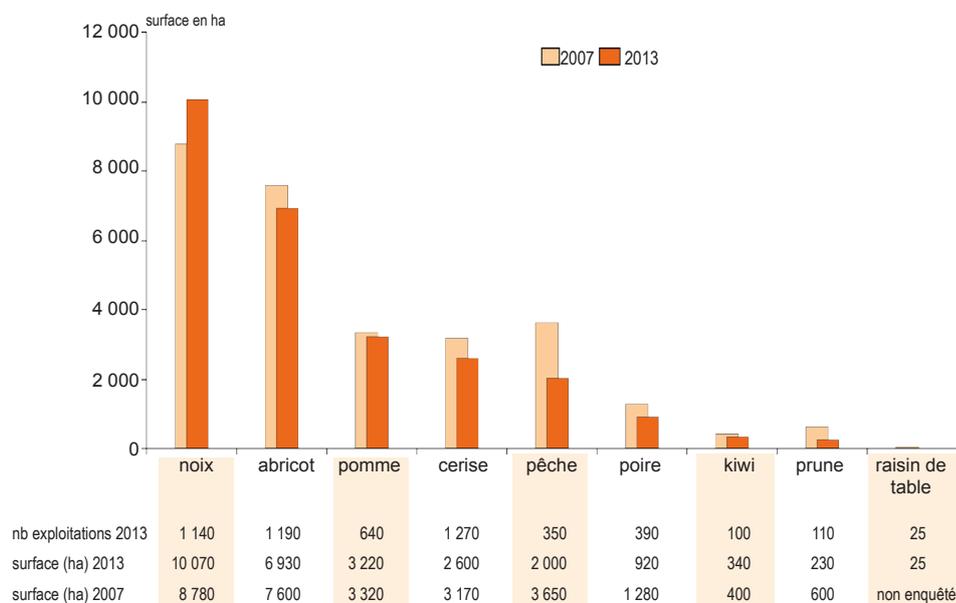
Des surfaces en baisse, sauf en noix

La noix est le seul fruit dont la surface régionale progresse, la pomme et le kiwi se maintiennent, l'abricot et la cerise sont en recul, la pêche, la poire et la prune s'effondrent : la comparaison avec 2007 montre de fortes évolutions, divergentes entre

la noix et les autres espèces. Plus un fruit a une conservation facile, aussi bien pour le consommateur que pour le commerçant, plus sa culture progresse.

Rhône-Alpes est la région française qui comporte la plus grande surface en vergers, 20 % du total national.

Les fruits d'été, délicats, ont des surfaces en baisse



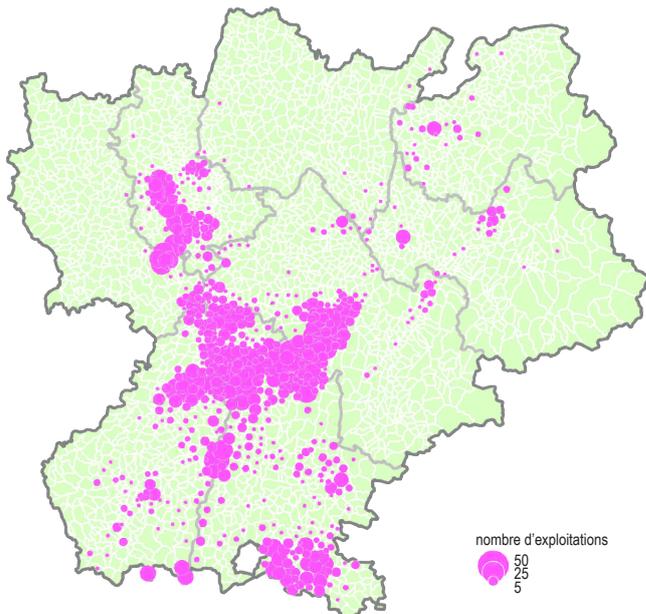
Champ : vergers d'au moins 1 hectare par espèce et par exploitation (0,5 ha pour la cerise et la poire)

Source : Agreste - Inventaires des vergers 2007 et 2013

* voir méthodologie en page 4



Plus de 3 400 exploitations inventoriées en Rhône-Alpes



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013 - ©IGN - GéoFLA® 2014

Des exploitations fruitières aux profils variés

Plus de 3 400 exploitations rhônalpines sont dans le champ de l'enquête, dépassant le seuil de surfaces pour au moins une espèce ; elles détiennent, pour les neuf espèces confondues, 26 300 hectares de vergers.

La surface moyenne des exploitations diffère selon les espèces : les producteurs de noix, géographiquement à part dans la vallée de l'Isère, exploitent une plus grande surface totale, 42 hectares, dont une dizaine d'hectares en noyers ; ils cultivent très rarement une autre espèce fruitière. Kiwi, pêche et prune sont

présents sur des exploitations fruitières importantes : SAU avoisinant 40 hectares dont une quinzaine en vergers. Abricot, pomme, cerise et poire sont cultivés sur des exploitations de dimensions plus modestes. Le raisin de table, présent au sud de la région, se rencontre sur des exploitations dont la SAU se situe autour d'une vingtaine d'hectares dont six hectares en vergers, souvent d'abricotier.

Comparées au niveau national, les exploitations rhônalpines productrices de pomme sont, en moyenne, nettement plus modestes : 5 hectares de pommiers au lieu de 9, dans une exploitation de 32 hectares au lieu de 44. Cette tendance se retrouve pour la poire.

Pour les autres fruits, les exploitations sont de dimensions comparables en Rhône-Alpes et en France.

Des exploitations souvent spécialisées en cultures fruitières

Les trois quarts des surfaces en vergers sont cultivés par des exploitations spécialisées* en cultures fruitières ; le quart restant est détenu par des exploitations pour lesquelles les cultures fruitières sont une activité secondaire. Par espèce, les exploitations spéciali-

sées cultivent environ 90 % des surfaces en pommes, pêches et prunes, mais seulement les deux tiers des surfaces en noyers et cerisiers, souvent présents en orientation polyculture-polyélevage. Le raisin de table est plus fréquemment associé à la viticulture qu'aux autres fruits ; cela se comprend.

L'âge moyen des chefs d'exploitations montre une légère différence selon l'espèce : assez élevé, 53 ans, pour la noix, mais plus jeune, 49 ans, pour la prune. Étonnant, car la noix a le vent en poupe.

Le statut juridique des exploitations est en lien avec leurs surfaces en vergers : les sociétés détiennent plus de la moitié des parcelles de kiwis et de pêcheurs, mais moins d'un quart des parcelles de noyers.

Beaucoup de jeunes plantations d'abricotiers et de noyers

L'âge des plantations est un révélateur de la vitalité économique d'une espèce : au cours des cinq dernières années, 1 650 hectares d'abricotiers ont été plantés en Rhône-Alpes. Le noyer est également porteur d'espoirs puisqu'il comporte 1 700 hectares âgés de moins de dix ans. Par contre, les poiriers sont vieux et rarement renouvelés : dans la région, comme au niveau national, près de 70 % des surfaces ont plus de 20 ans. Les autres espèces montrent un renouvellement actif des plantations, y compris le pêcheur. Cette dernière espèce souffre cependant d'une longévité limitée, en particulier à cause des arrachages obligatoires imposés par la lutte contre la sharka.

Par rapport à la moyenne nationale, dans la région, le noyer, l'abricotier et le pêcheur se répartissent sur des plantations sensiblement plus âgées. A l'opposé, le cerisier se compose de parcelles plus récentes, de même que le prunier et le raisin de table qui ont cependant une moindre importance économique pour la région. Pommiers et kiwis ont plus fréquemment un âge intermédiaire donc de pleine production en Rhône-Alpes que sur l'ensemble de la France.

La densité de plantation des cerisiers a peu évolué

La densité de plantation a évolué de façon différente selon les espèces au cours des dernières décennies : noyers, pommiers, pruniers et kiwis sont maintenant plantés avec une plus forte densité qu'auparavant ; c'est l'inverse pour les poiriers alors que les abricotiers, les cerisiers et pêcheurs sont conduits avec une densité relativement stable. L'évolution des tailles de formation, liées à la rapidité de mise à fruit, explique ces évolutions.

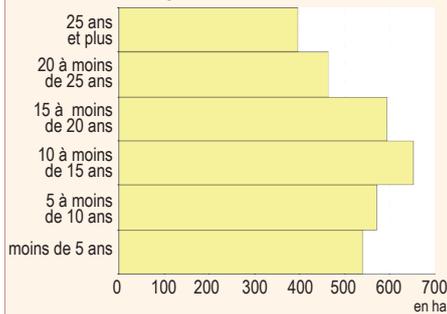


Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

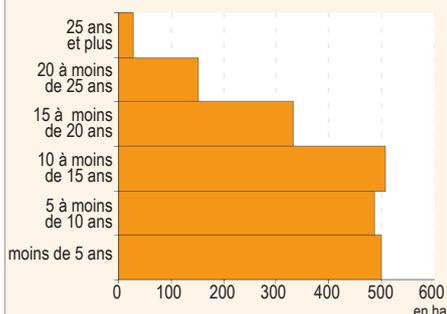
* voir définitions en page 4



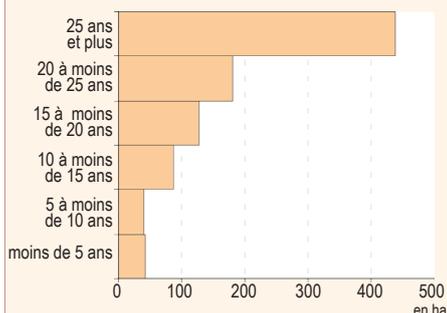
Le pommier rhônalpin est en pleine production



Le pêcher se renouvelle malgré la sharka



Le poirier ne se plante plus



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

Des variétés traditionnelles très présentes

Les variétés cultivées présentent des panoramas très différents selon les espèces. La noix est dominée par Franquette qui occupe 84 % des surfaces. Pour l'abricot, la principale variété est Bergeron, présent sur près de la moitié des surfaces. En pomme, Golden est plantée sur 30 % des surfaces, suivie par Gala, 18 %, et Reinette du Canada, 7 %. Pour la cerise, Burlat couvre 15 % des surfaces, devant Summit, 11 %, et Duroni, 10 %. Les pêches sont dispersées en un très grand nombre de variétés, aucune n'occupant une importante superficie ; pêches jaunes, pêches blanches et nectarines jaunes sont plantées, chacune, sur environ un quart des surfaces, les nectarines blanches en occupant 20 %. En poire, plus de la moitié des surfaces sont en variétés d'été, très majoritairement Williams. Les poires d'automne, principalement Conférence et Doyenné du Comice, en occupent 36 %, et les poires d'hiver, avec Passe Crassane, 9 %. Le kiwi est planté en variété Hayward sur 95 % de ses surfaces.

Rhône-Alpes, leader pour la noix, l'abricot et la cerise

Première région nucicole française, Rhône-Alpes a commercialisé près de 18 000 tonnes de noix sèches, 1 700 tonnes de noix fraîches et 120 tonnes de cerneaux lors de la campagne enquêtée. Les noix sèches et noix fraîches représentent plus de 60 % du total national, pour les cerneaux seulement un quart. La région est également leader national en abricot et cerise, la commercialisation s'élevant respectivement à près de 60 %

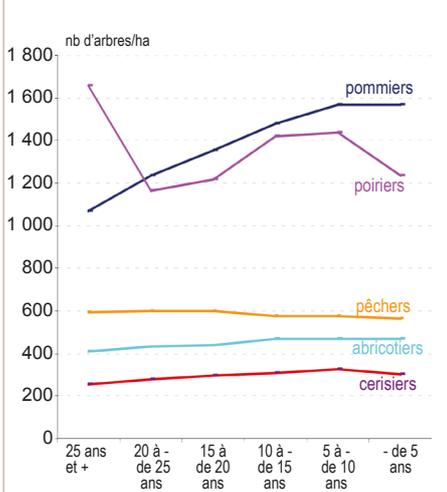
et 30 % du total français. Ce taux approche 20 % en pêche et se limite à 7 % pour la pomme. A noter que la commercialisation des fruits fragiles est très conjoncturelle. Ainsi en 2012, la cerise a été victime d'un mois de juin pluvieux.

Le conditionnement de la récolte sur l'exploitation atteint 60 % du tonnage pour la pêche, fruit fragile. Ce taux se limite par contre à 6 % des noix et oscille entre 30 et 40 % pour les autres espèces. Par rapport à 2007, il est deux fois plus faible sur la noix, en nette augmentation pour le kiwi, stable vis-à-vis des autres espèces.

La commercialisation échappe souvent aux producteurs

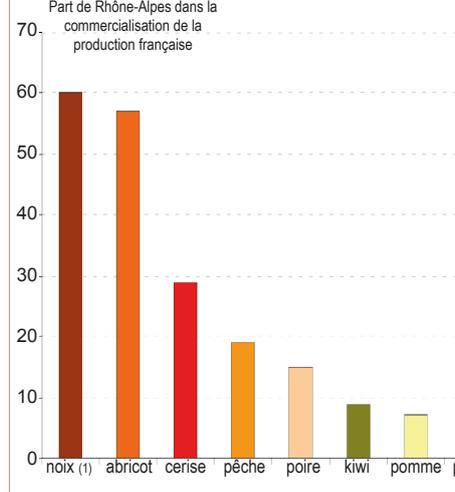
La mise en marché de la production fruitière régionale est dominée par les grossistes et les commissionnaires, excepté pour la noix qui bénéficie d'une forte organisation professionnelle. Pour les autres espèces, la coopération écoule en effet à peine un tiers de la récolte. En 2007, coopératives et SICA commercialisaient 60 % de la production régionale de noix mais seulement 53 % en 2013. La tendance est inverse pour l'abricot, la pomme et surtout la pêche pour lesquels la part des organisations de producteurs augmente. L'exportation directe, accessible seulement aux grandes exploitations, concerne 14 % du tonnage de pêche. L'industrie de transformation, qui correspond souvent à un déclassement commercial, représente une part significative des débouchés pour la prune, la cerise et la poire. En 2007, cette part était plus réduite pour la cerise et la prune, plus élevée pour la pomme et la poire. La vente directe au consommateur atteint 14 % pour la pomme qui se stocke facilement et dont le vergier est

La densité des plantations de pommiers augmente



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

Nette domination de la région pour la noix et l'abricot



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013
(1) noix : total sèches + fraîches + cerneaux ramené en équivalent noix sèches

L'implantation de haies, dans ou à proximité des vergers, a été réalisée au cours des cinq dernières années essentiellement sur abricotiers (470 hectares soit 7 % des surfaces) et sur pêchers (450 hectares soit 22 % des surfaces). Les vergers concernés par ces implantations ont, individuellement, une surface importante, surtout pour le pêcher, 18 hectares en moyenne au lieu de 5 dans le cas contraire. Des nichoirs ont été mis en place sur 350 hectares de noyer c'est à dire 4 % des surfaces ; 200 hectares d'abricotiers et 170 hectares de pêchers ont également bénéficié de l'installation de nichoirs.

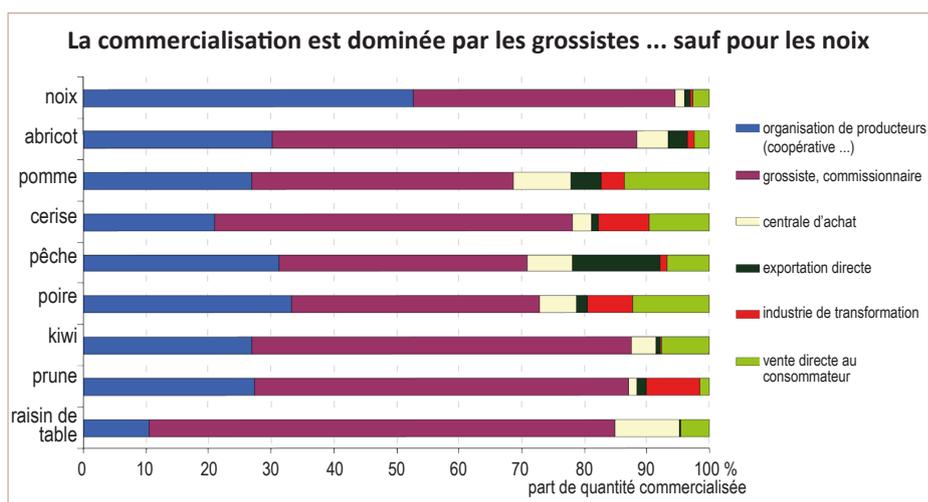


géographiquement dispersé. Pour la noix ce taux se limite à 3 % car son aire de culture est très regroupée. Par rapport à 2007, la vente directe au consommateur concerne un taux de la production légèrement plus fort pour la noix, la cerise et la pêche, mais plus faible sur l'abricot, la pomme et la prune.

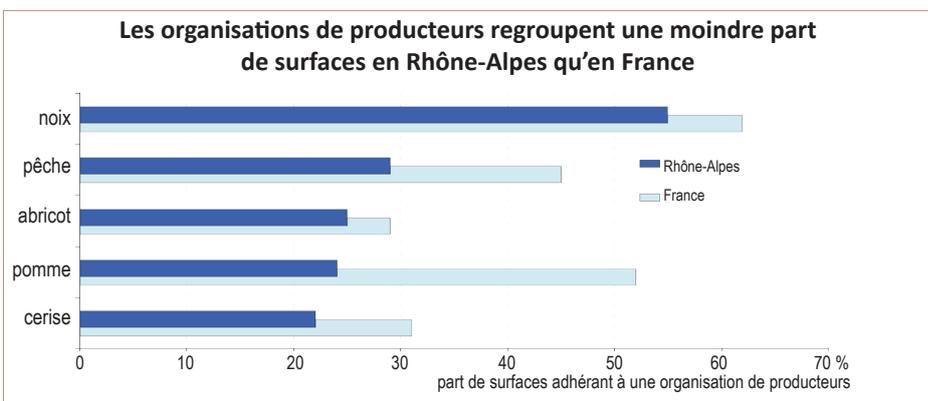
Des productions peu organisées sauf en noix

Les organisations de producteurs regroupent 55 % des surfaces régionales pour la noix, mais se limitent à environ un quart sur les autres espèces. Au niveau national, cette part est nettement supérieure pour chacune des espèces. Les exploitations régionales qui adhèrent à une organisation de producteurs cultivent individuellement des surfaces supérieures à la moyenne pour la noix, la pomme, la poire et la prune, mais conformes à cette moyenne sur les autres fruits.

Les signes officiels de qualité peuvent expliquer une part du dynamisme dont bénéficie la noix et que ne connaissent pas les autres fruits. L'AOP Noix de Grenoble regroupe en effet près de mille producteurs, l'IGP Pommes et poires de Savoie quelques dizaines seulement. Par ailleurs, 160 producteurs sont engagés dans une démarche de certification de produit et 440 dans une autre démarche qualité.

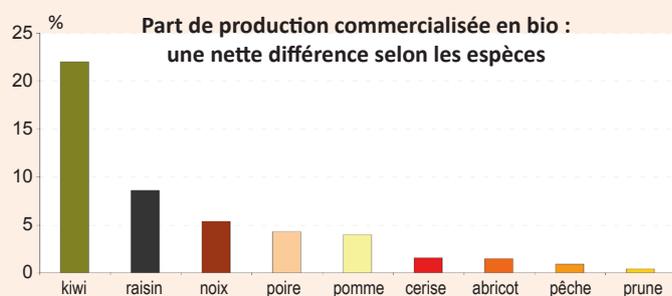


Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

L'agriculture biologique représente une part de production qui varie beaucoup selon les espèces : 22 % pour le kiwi, moins de 1 % pour la pêche qui, surtout pour les variétés tardives, a besoin d'une protection pesticide. Pour chaque fruit, l'agriculture biologique pèse moins en production qu'en surface, montrant ainsi ses faibles rendements. La surface moyenne par exploitation, quelle que soit l'espèce, est nettement plus faible en bio que sur l'ensemble enquêté.



Source : Agreste - Inventaire des vergers 2013

Méthodologie

L'inventaire national des vergers a lieu tous les 5 ans depuis 1969 dans les États de l'Union européenne. Il permet d'établir une prévision à moyen terme de l'offre sur les marchés. Les résultats concernent la récolte 2012, sauf pour la pomme dont la récolte 2011 a été prise en compte car, en 2012, elle a été particulièrement désastreuse et non représentative dans certaines régions. Dix espèces sont étudiées : noix, abricot, pomme, cerise, pêche, poire, kiwi, prune, raisin de table et agrumes (absents en Rhône-Alpes).

Le seuil de surface minimale par exploitation est :

- au moins un hectare pour la noix, l'abricot, la pomme, la pêche, le kiwi, la prune et les agrumes,

- au moins 0,5 hectare pour la cerise, la poire et le raisin de table.

La comparaison 2007-2013 est faite à champ constant en appliquant à l'inventaire 2007 les seuils minima par exploitation de 2013.

En Rhône-Alpes, ces seuils permettent de prendre en compte la quasi-totalité des surfaces pour la noix, environ 80 % pour l'abricot, la pomme, la cerise, la poire et le kiwi, les deux tiers pour la pêche, autour de 40 % pour la prune et le

raisin de table.

Les seuils minima de surfaces par exploitation éliminent, dans certains cas, des cultures dont le poids économique n'est pas négligeable pour les agriculteurs. En effet, la vente en circuits courts, pour laquelle Rhône-Alpes est leader national, nécessite souvent un achalandage varié, donc de petites surfaces.

Trois types de cultures fruitières importantes dans la région ne font pas partie du champ de l'enquête : petits fruits, châtaigne et olive ; les petits fruits sont des cultures intensives mais châtaigniers et oliviers sont plus extensifs.

Définitions

AOP : Appellation d'Origine Protégée, équivalent européen de l'AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

IGP : Indication Géographique Protégée.

Exploitation spécialisée en cultures fruitières : plus des deux tiers de son potentiel économique provient des fruits.

